



AMPOULES GELÉE ROYALE 1 500 mg BIO

Zoom sur la formule




20 ampoules de 10 ml - 20 jours
Produit phare de la ruche

POUR 1 AMPOULE PAR JOUR	
PRODUIT DE LA RUCHE	
Gelée royale*	1500 mg

*Ingrédient issu de l'agriculture biologique

ACL 6012256
EAN 3760162130874

 Arôme naturel ananas

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI



Déconseillé aux femmes enceintes, allaitantes et aux enfants de moins de 6 ans

- Déconseillé en cas de prise d'anticoagulants.
- Contre-indiqué chez les personnes allergiques aux produits de la ruche, aux piqûres d'abeilles et aux plantes de la famille des astéracées.
- Contre-indiqué chez les personnes sous chimiothérapie.
- Contre-indiqué en cas de cancers.

POSOLOGIE

Prendre 1 ampoule chaque matin, diluée dans un verre d'eau (150 ml) ou de jus de fruit. À prendre pendant 20 jours.

- Agiter l'ampoule avant l'emploi.
- Ne pas dépasser la dose journalière conseillée.
- Cette cure peut être renouvelée 2 à 3 fois dans l'année.

QU'EST-CE QU'UN COMPLÉMENT ALIMENTAIRE ?

Les compléments alimentaires se situent **entre l'aliment et le médicament**. Si, à l'inverse des aliments, ils n'ont pas vocation à nourrir, ils n'ont pas non plus, à l'instar des médicaments, vocation à soigner. En fonction de leur composition, leur rôle peut être **nutritionnel** ou **physiologique**.

On distingue trois axes d'action :

- combler les **déficiences alimentaires**
- éliminer ou atténuer les **inconforts du quotidien**
- prévenir et maintenir en **bonne santé**.

Ainsi, les compléments alimentaires ont un rôle de bien-être et de mieux-être. Parce que, comme le dit l'OMS, "**la santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie**".

RÉGLEMENTATION

Les compléments alimentaires sont aujourd'hui soumis à un **cadre réglementaire exigeant**. Les indications d'un produit sont encadrées par ce que l'on appelle des **allégations** dont plusieurs textes listent précisément les **ingrédients**, les **conditions** et **précautions** d'emploi ainsi que les **dosages** autorisés.

Source : *L'essentiel des compléments alimentaires* par SYNADIET

Source de la gelée royale

La gelée royale est **sécrétée au niveau des glandes hypopharyngiennes et des glandes mandibulaires des jeunes abeilles ouvrières**, principalement entre les sixième et douzième jours de leur vie.

Elle constitue la **nourriture exclusive de toutes les larves** pendant leurs trois premiers jours de vie puis **de la reine pendant toute son existence**, d'où le nom de **gelée royale**.

La reine possède une exceptionnelle **vitalité, fertilité, longévité**. Elle peut vivre jusqu'à 5 ou 6 ans contre quelques semaines pour les abeilles ouvrières. Ces propriétés ne peuvent être attribuées qu'aux bienfaits de la gelée royale, toutes les abeilles étant identiques à la naissance.

Haydak MH. Abeille nutrition. Annual Review of Entomology, 1970 ;15 :143/156.



Comprendre le produit DAYANG

La gelée royale est une **substance blanchâtre et gélatineuse** de saveur chaude. Le composant principal de la gelée royale est l'**eau** mais on retrouve de nombreuses substances dans sa composition.



Eau	60 à 70 %
Glucides	7 à 18 %
Protéines	9 à 18 %
Lipides	3 à 8 %
Minéraux	0,8 à 3 %
Vitamines, acétylcholine, facteurs antibiotiques, etc.	-

La gelée royale est un **produit phare de la ruche**. Elle se consomme **toute l'année** et plus particulièrement en **hiver** ou lors des **changements de saisons**.

DAYANG a choisi une gelée royale **issue de l'agriculture biologique certifiée par ECOCERT France**.

La gelée royale est consommée selon un usage traditionnel.

La réglementation n'autorise pas à alléguer sur cet ingrédient.

Compléter le conseil

CONSEILS ASSOCIÉS

- Penser aux probiotiques.
- Penser au magnésium.
- Penser au produit Défenses immunitaires DAYANG



Le **format ampoule double pointe en verre** est l'une des **formes galéniques privilégiées** par les consommateurs. La **conservation** du produit dans l'ampoule en verre est idéale, sans interaction avec le contenant et la dose administrée est ainsi **contrôlée**. De plus, le verre est facilement **recyclable** et doit être jeté dans les conteneurs prévus à cet effet.

